

# La France doit soutenir les demandes palestiniennes d'adhésion aux agences de l'ONU et traités internationaux

2 avril 2014



Après le refus israélien de libérer le dernier groupe de prisonniers d'avant Oslo et à l'annonce d'un nouvel appel d'offres pour 700 logements dans les colonies de Jérusalem-Est, Mahmoud Abbas a annoncé dans une intervention télévisée la décision unanime de la Direction palestinienne d'adhérer à 15 agences de l'ONU et traités internationaux, à commencer par la Quatrième Convention de Genève sur la protection des civils. Il a solennellement signé devant les caméras la demande d'adhésion à ce texte.

Par cette décision, tirant les leçons du refus obstiné d'Israël de s'engager dans des négociations sérieuses, l'OLP reprend la bataille diplomatique aux Nations unies.

L'AFPS demande à la France d'en prendre acte et d'appuyer sans réserve les démarches palestiniennes, y compris par une pleine reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967.

Ce faisant, elle sera en pleine cohérence avec ses votes récents au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien, elle marquera son refus de voir la force primer sur le droit et contribuera à bloquer la spirale infernale de la colonisation qui ruine toute solution politique et ne peut déboucher que sur le chaos.

Source : <http://www.france-palestine.org/La-France-doit-soutenir-les>

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-France-doit-soutenir-les,3924>